



COMITE DIRECTEUR
Procès-verbal N°07 - 2016/2017
JEUDI 09 MARS – AUTUN

MEMBRES PRÉSENTS : MMES CUENOT, GAUDIOT, GUERIN, LARCHER, SAUVAGEOT, VALTAT. MM BENUCCI, BOULAY, CLEMENT, CUENOT, DEPIERRE, JACOTOT, LAMOTTE, MARGUERY, MARTIN JL, MORIAUX, POUPENEY, PRUDON Ge, PRUDON Gi, QUINCY.

MEMBRES EXCUSÉS : MMES DRAIN, GREGOIRE, DR COLLIN, MM. BRIERE, DESBOIS, MALIBANGAR, MARTIN G.

INVITÉS PRÉSENTS : MMES DECHAUME, THERAROS (CD 58), MM BERTHEAU (CD71), FAURE (CTS), LAUMET, PETIOT (CTF), TAFFINEAU (CD89).

Le Président et les membres du comité directeur présentent à A.M SAUVAGEOT leurs très sincères condoléances pour le décès de sa maman.

Il souhaite bon rétablissement à Gilbert MARTIN et fait part de l'hospitalisation de A.RATAJCZAK.

Présentation de Benjamin BERNARD, en stage de janvier à juin, étudiant en master 2 UFR STAPS, et chargé de la mise en place de la caravane du basket de mai à août.

1 – ACTIVITÉS PRÉSIDENT SECRÉTAIRE

La conférence de Présidents qui a eu lieu en préambule de cette réunion a débattu des points suivants :

- Point CCR, les étapes, les délégations, les conséquences,
- Recherche de candidatures féminines pour l'AG 2017,
- Championnats régionaux jeunes avec Franche Comté.

Fusion Bourgogne Franche-Comté

Suite à la réunion CCR qui s'est déroulée le 11 février à Dijon dans de bonnes dispositions (voir annexe 1), le Président résume la situation actuelle :

- La fusion des deux ligues avec regroupement des deux sièges à Dijon, et une antenne à Besançon sera effective en juin 2020,
- maintien de deux pôles Dijon et Besançon,
- mise en place des championnats jeunes communs en septembre 2017/2018, avec évolution à 10 équipes, et formule de dossiers d'inscriptions et qualificatifs, sans championnat de zone, gérés par la Bourgogne,
- travail avec la Franche-Comté sur la recherche d'un Conseiller Technique des Officiels (CTO) et d'un Directeur Général des services avec une aide financière fédérale à hauteur de (50, 30, 20 et 10 mille euros les quatre premières années),
- une réunion des salariés administratifs et des techniciens des deux ligues aura lieu à Dijon le 13 avril.

T.BERTHEAU, J.VERNOUD et N.FAURE accompagneront B.DEPIERRE à Voiron, le 11 mars pour un comité de coordination zone (CCZ) le matin et régional (CCR) l'après-midi.

Prochaines étapes, prévision d'ouverture du recrutement du CTO et DG, présentation des nouveaux statuts, AUDIT comptable avec le cabinet MAZARS. Il restera un gros travail à prévoir sur les championnats communs seniors avant la fusion.

L'an prochain la répartition des officiels sera à charge du nouveau répartiteur CTO jusqu'au niveau nationale 3 et CF jeunes. Idem pour les OTM (sauf HN) avec un répartiteur spécifique soumis à la validation de la FFBB.

Même si le président de la FFBB avance qu'aucune obligation n'est faite pour une fusion avant 2020, le Ministère des sports est quant à lui, plus favorable à une mise en place pour 2018.

Le Conseil régional n'ayant pas tout à fait fixé une conduite précise, M.MARGUERY a eu un gros travail concernant les dépôts de demandes de subventions.

Fonctionnement de la Ligue

Le Président souhaite rappeler quelques points, suite à un tour d'horizon avec les secrétaires généraux, des remarques particulièrement fondées, ont été faites sur le dysfonctionnement dû aux réponses tardives des

commissions sur différents dossiers. Il rappelle que les secrétaires professionnelles sont à la disposition des commissions mais doivent souvent se substituer aux décisions, les donneurs d'ordres étant les secrétaires généraux. Les commissions se réunissent sous la demande du Président de commission et les Président, secrétaire et trésorier, doivent être invités à toutes les réunions qui doivent avoir lieu à la Ligue. Chaque commission doit fournir dans les meilleurs délais un compte-rendu. Il précise qu'il n'existe pas de sous commissions, et souhaite que les choses fonctionnent dans les règles, aucune décision n'est prise par une seule personne.

Les Secrétaires Généraux ont également la coordination de toutes les décisions proposées par les commissions, et ne rendent celles-ci exécutoires qu'après délibérations et vote du comité ou du bureau.

Conseil des sages

Un courrier a été envoyé le 12 janvier aux quatre comités et aux clubs. Une réponse reçue du comité 21. AM SAUVAGEOT demande aux trois autres comités de bien vouloir faire parvenir les propositions avant le 15 mars. La règle étant, une proposition par département. En cas de place disponible, les comités intéressés pourront faire une deuxième proposition. Le comité 89 confirmera le nom du récipiendaire proposé ce jour.

Poste chargé de développement

Il avait été décidé d'attendre juin 2016 pour le recrutement. Plusieurs candidats (6) ont été reçus mais ne correspondent aux caractéristiques du poste.

En attendant ce poste, un stagiaire B.BERNARD, à la charge de la mise en place de la 1^{ère} édition de la caravane du basket. Après un long entretien entre B.DEPIERRE, JL MARTIN, et N.FAURE, ce dernier insiste sur l'importance du choix d'un technicien, pouvant assurer un soutien à l'encadrement des stages jeunes, la formation des cadres, ainsi qu'au CTS. B.DEPIERRE est favorable, puisque compatible avec le projet, et l'encadrement à assurer pour la caravane du basket.

JL MARTIN réitère sa remarque sur l'implication du CTS de Franche-Comté et une concertation avec les deux commissions jeunes et technique, dans la préparation des actions communes. Il souligne que la Bourgogne accueille tous les ans des Francs-Comtois en formation des cadres.

Crédit Mutuel

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire, vendredi 31 mars à 19H à Montceau les Mines. JC.BRIERE représentera la Ligue.

Remise officielle Label

Invitation du club de CHENOVE à la remise officielle de la labellisation Ecole Française de Mini Basket mercredi 15 mars. B.DEPIERRE y participera. M.KIRSCH représentera la FFBB.

2 – EFFECTIFS LICENCES

	2015/2016 au 09/03	2016/2017 au 09/03			différence	%	Licences OBE	Licences Contact Avenir
		M	F	TOTAL				
CD 21	3 904	2 739	1 146	3 885	-19	-0,49	188	17
CD 58	1 489	971	538	1 509	20	1,34		
CD 71	4 981	2 937	1 861	4 798	-183	-3,67	150	15
CD 89	1 921	1 215	682	1 897	-24	-1,25	15	0
Ligue	12 295	7 862	4 227	12 089	-206	-1,68	353	32
FFBB	530 188	346 007	187 388	533 395	3 207	0,60	81 550	3 884

B.DEPIERRE demande aux comités de mettre l'accent sur la création des licences contacts et OBE, où il reste encore beaucoup d'efforts à faire.

Il rappelle que la gratuité des licences U7 à U11 au 1^{er} avril est reconduite.

3 – APPROBATION DES PV

JL MARTIN demande que soit ajouté sa demande de présence d'une secrétaire administrative à la réunion préparatoire au TIL du 15 avril dans le PV N°6.
Les PV N°5 et 6 sont adoptés.

4 – CAMPS D'ETE

Lancement des camps d'été au CREPS de DIJON (19 inscrits à ce jour), sur 3 semaines du 09 au 28 juillet.
Le recrutement des cadres est presque terminé avec le recrutement de nombreux cadres féminins, des contacts ont été pris avec des joueuses de haut niveau.

Les flyers ont été transmis par mails à tous les clubs, comités, ligues de France et seront diffusés lors des différentes manifestations jeunes TIL, challenge, rassemblement mini etc....

La publicité dans la revue BASKET LE MAG sera diffusée fin mars, mais la diffusion de la liste de tous les camps a été faite par mails. JL MARTIN demande de voir rapidement l'achat de matériel et équipements
H.THEPENIER arbitre international contacté par B.DEPIERRE, sera présent lors de la deuxième semaine.

5 – CARAVANE DU BASKET ANNEXE 2

Un point est fait sur l'avancée des travaux du stagiaire B.BERNARD. Un document est présenté avec une liste théorique des dates, propositions et lieux les plus rationnels.

Il faut désormais prendre contact avec les propriétaires ou les municipalités. M.GUERIN propose un lieu à VERMENTON si nécessaire. B.DEPIERRE souhaite que toutes les propositions soient faites le plus rapidement possible. A la question de A.LAUMET sur la place nécessaire à l'installation, cela correspond à la surface de la structure gonflable et d'un terrain à peu près lisse et stable.

C.CUENOT ajoute que B.BERNARD a travaillé par secteur, le but étant la découverte, le développement pour séduire un maximum de jeunes, et ainsi pouvoir créer des licences.

B.DEPIERRE propose une fois l'agenda officiel finalisé, que les comités puissent prévoir un soutien humain avec si possible celui de clubs locaux. T.BERTHEAU est septique sur la possibilité d'obtenir des clubs un soutien potentiel de ressources humaines en août, mais pense que les comités peuvent anticiper. Il suggère également d'accélérer la prise de contact avec les élus, beaucoup d'actions étant déjà programmées sur des lieux très prisés comme MACON ou CHALON. Il précise que le comité 71 est propriétaire de la structure à 50% avec l'ELAN.

B.DEPIERRE ajoute qu'il y aura également un gros travail administratif à faire, des fiches devront être distribuées sur chaque site. Il prendra contact pour la recherche de dotations.

J.VERNOUD demande d'évaluer le nombre nécessaire de personnes sur les sites : environ une demi-douzaine de personnes. D.TAFFINEAU remarque que dans l'Yonne les dates sont positionnées fin mai jusqu'à début juillet, soit en dehors des vacances scolaires. Il émet un doute sur ce choix, pourtant en cohérence avec l'organisation des AG départementale et régionale. PA QUINCY propose de rattacher les actions avec des finales.

T.BERTHEAU déjà en contact avec la Mairie de Macon pour une action 71 propose d'évoquer le sujet.

B.DEPIERRE contactera C.DERAIN pour l'avancé des actions de la commission promotion.

6 - JEUNES ET TECHNIQUE

Challenge Benjamins

La finale régionale se déroulera le 02 avril.

Suite aux candidatures de DA DIJON, CHENOVE, VERMENTON, pour l'organisation 2017 et après étude des clubs organisateurs les saisons précédentes, le comité directeur décide de confier celle-ci à DA DIJON 21.

Formation du joueur

- TIL VICHY 24 au 27 mars délégué : JL MARTIN
- TIL U15 du 14 au 17 AVRIL à Dijon. JL MARTIN remercie A.QUINTIN qui fait un gros travail de secrétariat ainsi que les deux CFA pour mise à disposition de stagiaires chargés des statistiques. Il souhaite la présence d'un élu pour la fermeture et remise des récompenses.
- TIC ZONE 05 au 07 janvier 2018.

Réunion d'information pôle

La liste des potentiels sera arrêtée après les stages U14 U15. La réunion d'information aura lieu mercredi 05 avril.

Formation des cadres

Bon déroulement des stages jeunes et entraîneurs. Dernier module entraîneurs à Besançon, 22 et 23 avril. TIC à organiser sur les vacances de TOUSSAINT. Le tournoi des étoiles aura lieu début janvier. JL MARTIN souligne qu'il y aura 19 comités pour 16 places avec les nouvelles régions.

La FFBB a demandé à toutes les ligues et comités de bloquer les dates des 28 et 29 octobre 2017, week-end de formation nationale avec lancement des prémices des instituts de formation dans les ligues, aucun championnat n'aura lieu à cette date.

Rassemblement mini basket

Invitation des clubs de Franche-Comté. Date limite des inscriptions 14 avril.

JL.MARTIN est chargé de l'approvisionnement des tee-shirts pour les diverses manifestations challenge + rassemblement mini (environ 400).

7 – SPORTIVE ANNEXE 3

U18

- U18F appel de candidatures (CHENOVE, CHALON BC, CHALON ELAN, CHARNAY) pour deux places. Le nombre d'équipe étant à transmettre pour le 22 mars, le choix sera fait ensuite avec le CTS. Il serait souhaitable d'après N.FAURE, que les deux clubs Chalonnais se regroupent. Gi.PRUDON précise que cela est envisagé.
- U18M JDA DIJON ELAN CHALON (deux candidats).

Championnats jeunes

Validation de la proposition des championnats jeunes après présentation en réunion de travail à tous les comités. Seul changement, poules à 8 désormais portées à 10 équipes, soit 18 journées d'octobre à mai.

Coupes de Bourgogne

¼ de finales SM : 19 mars, SF : 30 avril, Finales 28 mai.

Le tirage au sort des demi-finales F et M sera fait à l'issue de cette réunion.

A ce jour, un club JS MARZY est candidat pour organiser les demi-finales et finales. Clôture des candidatures le 31 mars.

AB CREUSOT RF2

Le club demande la possibilité de continuer à jouer hors classement.

Accord de principe du comité directeur sans contraintes de désignations et sous forme de rencontres amicales.

Forfaits

BC BLIGNY à CTC YONNE CENTRE – AILLANT SBN :

Suite à la journée de Championnat régional U17 Féminines du 04/02/2017, match n°7542, opposant BC BLIGNY à CTC YONNE CENTRE – AILLANT SBN :

- **Attendu que votre équipe U17F ne s'est pas déplacée par manque de joueuses,**
- **Attendu que le club de BC BLIGNY a été prévenu tardivement à 14h,**
- **Attendu que les arbitres n'ont pas été prévenus et se sont déplacés,**

Par ces motifs, et sur proposition de la Commission sportive, conformément à l'article 15 des règlements généraux, le Comité Directeur réuni le jeudi 09 mars 2017 décide :

MATCH PERDU PAR FORFAIT POUR CTC YONNE CENTRE – AILLANT SB.

BC BLIGNY 20 CTC YONNE CENTRE – AILLANT SB 0

L'amende prévue de 44 euros sera à régler par CTC YONNE CENTRE – AILLANT SPORT BASKET.

CBSF JOIGNY

Vous avez une équipe inscrite en Coupe de Bourgogne Séniors Féminines « Crédit Mutuel » :

- **Attendu que le 19 février 2017, votre équipe ne s'est pas déplacée à DIJON, pour la rencontre n°4 de cette coupe,**

Par ces motifs, et sur proposition de la Commission sportive, conformément à l'article 15 des règlements généraux, le Comité Directeur réuni le jeudi 09 mars 2017 décide :

FORFAIT US JOIGNY

L'amende prévue de 174 euros sera à régler par le club US JOIGNY

CBSF LOUHANS

Vous avez une équipe inscrite en Coupe de Bourgogne Séniors Féminines « Crédit Mutuel » :

- **Attendu que le 19 février 2017, votre équipe ne s'est pas déplacée à DIJON, pour la rencontre n°5 de cette coupe,**

Par ces motifs, et sur proposition de la Commission sportive, conformément à l'article 15 des règlements généraux, le Comité Directeur réuni le jeudi 09 mars 2017 décide :

FORFAIT LOUHANS BC

L'amende prévue de 174 euros sera à régler par le club LOUHANS BC.

CBSF ST APOLLINAIRE

Vous avez une équipe inscrite en Coupe de Bourgogne Séniors Féminines « Crédit Mutuel » :

- **Attendu que le 19 février 2017, votre équipe ne s'est pas déplacée à ST REMY, pour la rencontre n°6 de cette coupe,**

Par ces motifs, et sur proposition de la Commission sportive, conformément à l'article 15 des règlements généraux, le Comité Directeur réuni le jeudi 09 mars 2017 décide :

FORFAIT ASC ST APOLLINAIRE

L'amende prévue de 174 euros sera à régler par le club ASC ST APOLLINAIRE.

CBSF AS VERDUN

Vous avez une équipe inscrite en Coupe de Bourgogne Séniors Féminines « Crédit Mutuel » :

- **Attendu que le 29 janvier 2017, votre équipe ne s'est pas déplacée à ST REMY, pour la rencontre n°3 de cette coupe,**

Par ces motifs, et sur proposition de la Commission sportive, conformément à l'article 15 des règlements généraux, le Comité Directeur réuni le jeudi 09 mars 2017 décide :

FORFAIT AS VERDUN

L'amende prévue de 174 euros sera à régler par le club AS VERDUN.

8 – CRO ANNEXE 4

En l'absence de C.MALIBANGAR excusé, PA QUINCY est un point.

Une réunion de CRO s'est tenue le 25 janvier, un bilan a été fait sur le stage de recyclage arbitres C de F et la politique fédérale.

PA QUINCY demande aux comités de communiquer leurs disponibilités les deux premières semaines d'avril, afin de mettre en place d'une réunion commune avec les CDO et pouvoir valider éventuellement des propositions au prochain comité.

Il reste un gros travail à faire sur l'aspect quantitatif des arbitres en bourgogne.

M.MARGUERY souhaite apporter la précision suivante, les arbitres de C de F seront bien désignés sur des rencontres championnat de France et sous la tutelle de la CFC, par le nouveau répartiteur de la grande région (CTO).

Le CTS N.FAURE est surpris de découvrir qu'un stage arbitres a eu lieu sans que la technique n'en soit informée.

B.DEPIERRE insiste sur la nécessité absolue d'une coordination régulière entre la CS, la CTJ et la CRO, il ajoute qu'il faudra s'intéresser à ce que la FFBB envisage expérimenter dans les catégories U13 U15 région, en désignant un arbitre officiel avec un arbitre du club recevant en formation.

9 - FINANCES

Comptes clubs

Les clubs dont le solde est débiteur ont tous été relancés, et devront régler par retour.

Subventions

CNDS ⇒ en cours de dépôt (avant le 15 Mars).

Conseil Régional ⇒ pour la Bourgogne celui-ci était à déposer avant le 15 février, et plus tard pour la Franche-Comté. Chaque Ligue devra déposer un dossier individuel cette année.

Salaires

Une association (APSALC) réalise les fiches de payes des salariés depuis janvier ainsi que les déclarations, pour un coût d'environ 20 euros / salarié/ mois.

Bilan Lique

Un engagement a été signé avec le cabinet d'expertise comptable EXCO à DIJON, comme il avait été évoqué, pour la vérification des comptes.

JM JACOTOT évoque une information sur la fiscalité des assiettes forfaitaires.

Le cabinet comptable ayant toutes les données, un suivi sera fait sur l'évolution concernant les intervenants du pôle

10 - COMMISSION DISCIPLINE

Quatre dossiers ont été traités à l'ordre du jour de la réunion le 16 février.

La prochaine réunion aura lieu jeudi 16 Mars à Autun concernant le dossier CURGY/CSB GAM. Deux autres dossiers sont en cours avec des faits relativement graves.

Avoir un rôle éducatif lors des réunions de commission n'est plus forcément suffisant.

D.TAFFINEAU demande si la commission a possibilité d'utiliser les vidéos. PA QUINCY précise que ce fait doit être soumis aux deux parties et peuvent être jointes au dossier.

Des rappels seront faits aux arbitres ainsi qu'aux commissions disciplines départementales sur la précision des rapports et les incivilités.

T.BERTHEAU souhaiterait que les instances concernées soient informées du suivi des dossiers et des décisions suffisamment tôt, la DDCS se tournant vers les services administratifs de la ligue ou du comité concerné, ce qui est légitime.

11 – BASKET SANTE

S.VALTAT et A.THERAROS ont participé à la formation basket santé du 13 au 17 février organisée par la FFBB.

Bonne formation très intéressante avec un programme très chargé.

Cela porte à quatre bourguignons, les animateurs avec D.DOUILLET et V.CAUVIN.

S.VALTAT a commencé à faire une présentation dans l'Yonne. Elle souhaite développer les informations et faire une présentation sur les quatre départements, pour présenter le basket santé à un plus grand nombre de clubs et inciter les gens à suivre cette formation.

12 - BASKET 3 x 3

Dates des tournois :

- 3 mars à ELAN CHALON
- 16 mars FNSU à DIJON. A.LAUMET a pris contact avec G.RICHARD.
- 23 avril Tournoi OWL NATION organisateur SPORTUNIT

Les tournois sont homologués parce qu'ils correspondent aux critères demandés par la FFBB. Il faut donc respecter et appliquer le règlement FFBB.

13 - QUESTIONS DIVERSES

Formation

Christine CUENOT a contacté C.DERAIN, N.FAURE, JL MARTIN pour compléter le dossier de travail qui sera présenté au carrefour d'échanges organisé par la FFBB avec comme thème : la gestion des officiels, techniciens et dirigeants. Participeront MMES CUENOT, VALTAT, et D.TAFFINEAU, samedi 1^{er} avril à Bron de 10H/16H

BIB

G.PRUDON informe que la prochaine parution est prévue normalement fin mars.

Assemblée générale AESBFC

Vendredi 10 mars à Besançon. JM BOULAY représentera la Ligue.

Réunion Lique

Le comité du 26 mai (transformé en bureau) est avancé au vendredi 19 mai dans la Nièvre.

Conseil régional réunion «Oser s'engager»

Invitation à la journée de concertation et d'échanges sur l'engagement des femmes le 04 mars à Dijon. JM JACOTOT a représenté la Ligue.

PROCHAINE REUNION COMITE VENDREDI 28 AVRIL A AUTUN


Le Président,
Bernard DEPIERRE.



Le Secrétaire Général Adjoint,
Christian CUENOT.



ANNEXE 1

	<i>COMITÉ DE COORDINATION RÉGIONAL</i>
Identification du CCR :	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
<p><u>RÉUNION du SAMEDI 11 FÉVRIER (9H / 12H)</u> CFA DU SPORT 19, Avenue Albert Camus 21000 DIJON</p> <p><u>Présents :</u> Bourgogne ⇒ T.BERTHEAU (Président CD71), C.CUENOT (Secrétaire Adjoint), B.DEPIERRE (Président), F.DECHAUME (Secrétaire administrative), N.FAURE (CTS), M.MARGUERY (Trésorier Ligue), D.TAFFINEAU (Président CD 89), J.VERNOUD (Président CD 21), Franche-Comté ⇒ L.BEAUVOIR (Manager général), P.BOSSARD (Vice Président et Trésorier Ligue), S.KROEMER (Président), L.ARBAULT(Président CD 25), A.MAINIER (Secrétaire général Ligue), S.PASTEUR (Vice-présidente et Secrétaire générale CD 25), F.PETITJEAN (Président CD 70), J.SIMON (Président CD 70), E.WOLFER (Président CD 90).</p> <p><u>Excusés :</u> JC BRIERE (Secrétaire général Ligue de Bourgogne), A.THERAROSZ (Présidente CD 58).</p> <p>Bernard DEPIERRE, Président de la Ligue de Bourgogne, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il fait part de l'état des lieux actuel de la Ligue de Bourgogne, et souligne les manifestations organisées en Bourgogne en 2016 telle que l'organisation des AG FFBB, du match France /Pays Bas par le comité 71, les camps d'été depuis 4 ans.</p> <p>La parole est donnée à Stéphane KROEMER, Président de la Ligue de Franche-Comté et représentant du CCN, qui remercie Bernard DEPIERRE pour son accueil et demande à chacun et chacune de se présenter, la majorité des Présidents de Franche Comté ayant notamment changé lors des élections de 2016.</p> <p>L'élargissement de cette réunion de CCR aux représentants de tous les comités départementaux, ainsi qu'aux Trésoriers et Secrétaires Généraux des deux ligues, a été souhaitée par B.DEPIERRE et S.KROEMER afin que chacun puisse appréhender les importants dossiers qui s'ouvrent désormais.</p> <p><u>Quelques points importants :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• L'échéance du 29 avril, date d'audition de soutenance du projet d'organisation de la future Ligue Bourgogne – Franche-Comté, à la FFBB,• La prochaine réunion de zone à Voiron le 11 mars, suivie l'après-midi d'un CCR plénier,• L'arrêt des championnats inter-régionaux en 2017/2018 et la nécessaire mise en place de championnats inter-ligues Bourgogne Franche Comté, dans l'attente de la future région,• Ressources humaines : recrutement pour la future région, d'un Directeur Territorial et un Conseiller Technique des Officiels, financés par la FFBB de manière dégressive durant 4 ans.• La fusion des comités 70 et 90 envisagée en fin de saison. Pas de modification au niveau des Comités départementaux en Bourgogne. <p>Un travail important avec des contraintes sportives, techniques et financières est désormais engagé face à ce vaste chantier. La date butoir pour la fusion des Ligues est impérativement fixée en 2020.</p>	

a. Avancement des statuts types des CD et LR

Les statuts types ont été validés par le CCN et le Bureau fédéral.

Le vote des nouveaux statuts communs, se déroulera aux AG des ligues et comités de juin 2017, avec application en 2020 au plus tard.

Informations sur les grandes lignes de la future région

Maintien du mode électif uninominal, avec au moins un élu représentant chaque département.

Le bureau sera composé d'au moins un tiers des membres du comité directeur, avec un minimum de 20 personnes.

Présence obligatoire à l'AG de l'ensemble des clubs de championnats de France et régionaux.

Les clubs départementaux pourront être représentés avec une seule procuration par club, ainsi que les membres hors associations. La présence est obligatoire aux assemblées des comités pour les clubs départementaux. Un collègue médecin sera obligatoire au niveau régional.

Fonctionnement ⇒ trois comités directeur par an. Les présidents des CD non élus seront invités.

Dans les comités, un représentant de la ligue sera désigné pour participer aux réunions du Comité directeur, afin d'instaurer un échange bilatéral.

Une conférence des Présidents sera mise en place dans chaque Ligue.

Orientation des dates d'exercice comptable : 1er juin/31 mai pour toutes les ligues, et 30 avril pour les comités départementaux. Au delà de la consolidation des comptes, il est nécessaire que les dates soient les mêmes pour tous, avec obligation du logiciel fédéral.

Le Président sera élu par le comité directeur sans vote de l'assemblée générale.

Certains membres du CCR proposent d'introduire dans les statuts un prorata du nombre de représentants dans les départements en fonction du nombre de licenciés.

La question est posée concernant la discussion dès aujourd'hui d'un pilote pour la future ligue. Il est précisé qu'il ne peut y avoir d'interlocuteur unique avant la fusion.

Certains membres ne partagent pas ce choix de désigner un pilote, et précise qu'il s'agit à présent d'un travail de construction, en souhaitant qu'un maximum de personnes présentes pourra poursuivre ces projets. L'importance étant de mettre en place un projet porté par tous.

Cet avis est partagé à la majorité mais S.KROEMER souligne que la solution se situe dans le mode de gouvernance sur lequel il faudra réfléchir, afin d'envisager la meilleure façon de travailler en associant utilement des représentants de tous les territoires.

En résumé, la Fédération transmettra les statuts types à toutes les instances, qui travailleront sur le sujet et feront leurs propositions en retour, pour ensuite, une validation en mai par chaque comité directeur, puis aux assemblées générales de juin 2017, applicables à partir de la fusion.

Les CCR transitoires sont des associations avec délégation fédérale, mais obligatoires de manière statutaire qu'à partir du moment où les collectivités territoriales demandent un interlocuteur unique, sinon la configuration actuelle est maintenue.

Le CCR transitoire n'est donc pas impératif pour l'instant, mais pourrait s'avérer nécessaire, au regard des informations discutées en réunion.

Un courrier sera donc fait pour interroger la Direction Régionale Jeunesse et Sports et le Conseil Régional sur le sujet.

Concernant le Contrat régional de développement du Sport (CRDS) avec le Conseil régional, les informations étant contradictoires, un point important reste à vérifier : la date de demande de subvention unique en 2017 ou 2018, avec des actions pouvant ne pas être identiques et communes en 2018.

Il reste néanmoins clair, qu'il faudra probablement une entité juridique avant 2020. Après prise d'information auprès de la DR et du CR, la mise en place de l'association CCR sera probablement nécessaire.

- Calendrier général

a. Date de fusion des Liges de Bourgogne et de Franche-Comté

La Fédération suggère la possibilité d'une fusion en 2018, 2019, ou 2020 date ultime. Il est d'avis général que 2019 n'est pas judicieux étant donné le rapprochement avec les élections de 2020.

Les élections de 2016 ont désigné des représentants pour un nouveau mandat de quatre ans, il est **décidé à l'unanimité qu'il serait raisonnable d'attendre 2020**, ce qui permettrait de laisser du temps pour travailler et être prêt, compte tenu des nombreuses tâches à réaliser.

Les championnats qualificatifs au championnat de France, les pôles espoirs, l'organisation géographique des championnats régionaux, sont des éléments majeurs à prendre en compte pour une bonne préparation.

Il faudra rapidement donner des règles de fonctionnement, et prendre des engagements communs pour fixer des directives afin que tous aillent dans le même sens et ce dans tous les domaines.

b. Calendrier de mise en œuvre

- Formation commune des cadres (en cours),
- Statuts et CCR transitoire à créer en juin 2017,
- Championnats inter-régionaux à mettre en place pour septembre 2018,
- Action commune sur les U15 espoirs, pour une sélection unique du pôle.

- Patrimoines immobiliers des Ligues

a. Siège

L'avis général s'accorde sur la nécessité d'un siège unique, en tenant compte de la situation géographique et des conditions d'accès.

Etat des lieux actuel :

- ⇒ Bourgogne : locataire à Autun,
- ⇒ Franche Comté : propriétaire d'environ 150 m² à Besançon.

La Fédération propose une aide à l'achat de siège qui devra être commun avec le comité départemental local. Mise en place d'antennes inscrites dans les statuts.

La ville de Dijon est désignée comme futur lieu du siège à l'unanimité.

b. Antenne(s) et activité sur site

La politique fédérale étant de conserver les pôles, pour la partie activités, il est **décidé de maintenir une antenne pôle espoirs à Besançon après 2020**. Les sièges actuels étant conservés jusqu'à cette date.

d. Opérations immobilières à envisager

Des contacts ont été pris en amont sur Dijon et son agglomération.

La question se pose sur l'éventualité de la vente du siège de Franche-Comté. Aucune objection n'est faite pour une réflexion sur le sujet et une estimation du bien doit être conduite.

L'investissement dans un bien immobilier paraît être une solution intéressante et envisagée à Dijon ou dans une commune périphérique.

Il est indispensable de procéder à une étude complète des besoins réels, et prendre en compte un éventuel hébergement conjoint avec le comité 21. Une réflexion sera menée sur le dimensionnement des bureaux à prévoir. Il faudra observer une vigilance particulière sur la fusion absorption ou la fusion des deux régions et les obligations fiscales que cela engendre.

Il est donc décidé d'étudier l'acquisition d'un bien à Dijon avec le comité 21, en conservant une antenne opérationnelle à Besançon, avec peut-être une évolution concernant le siège actuel de la Ligue de Franche-Comté à échéance de 2020, en lien avec le comité 25.

- Ressources humaines des Ligues

a. Situations actuelles des deux Ligues

Franche-Comté ⇒ un chargé de développement, 1 CTF en CDI, 1 Manager général en CDD depuis 6 mois. Les vacataires seront remplacés, suite à une décision prise en décembre, par un 2ème CTF à mi-temps en CDD jusqu'à 2020, pour le pôle espoirs.

Bourgogne ⇒ 1 CTF en CDI, 1 chargé développement en CDD, 2 secrétaires en CDI, 2 vacataires pôle espoirs en CDD.

b. Projet d'organigramme de la future Ligue

Création d'un poste de Directeur territorial et un Conseiller Technique des Officiels.

Une aide de la fédération est prévue sur ces postes dès 2017.

Il est préconisé une réunion de travail et d'échanges pour un diagnostic complet avec l'ensemble des salariés, Présidents et Trésoriers des deux ligues avant fin avril, afin de faire un point sur les postes, compétences, souhaits et propositions.

Possibilité de partage des ressources et finances entre les deux ligues, si fusion avant 2020.

La fédération a mandaté un cabinet d'experts fiscaux pour épauler les nouvelles structures sur ce travail.

c. Plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines (objectifs, échéances, stratégie)

Il faudra anticiper toutes les questions de formation. Question à aborder lors de la réunion avec l'ensemble des salariés.

- Finances

a. Préparation du budget de la future Ligue

Le rapprochement des budgets des deux ligues est impératif et devra se faire rapidement pour anticiper les modifications à prévoir. Un audit et un accompagnement par un cabinet spécialisé, financé par la FFBB, sera mis en place prochainement.

b. Dispositions financières de la future Ligue

Les trésoriers devront travailler sur un lissage de ces dispositions avec l'utilisation des budgets comme base de travail, pour harmoniser progressivement les points divergents.

L'exercice comptable de la Bourgogne (année civile), devra être mis en règle avec les nouveaux statuts. Le logiciel fédéral est utilisé par les deux instances.

Etude sur la philosophie des dispositifs et la nouvelle réglementation (amendes licences etc ..)

Le rapprochement des tarifs sur 3 ans permettra un certain équilibre.

c. Calendrier de mise en oeuvre

- Harmonisation des dates fiscales,

- Bourgogne : passage de l'exercice comptable 2018 ou 2019 en année sportive,

- Travail avec les trésoriers et salariés responsables de la comptabilité.

d. Contrat régional de développement du Sport (Conseil régional)

Suite aux informations divergentes, voir et affiner les informations sur le sujet.

Quelque soit les dossiers, il sera intéressant d'aborder ce point. Les trésoriers fixeront une date.

- **Projet régional**

a. Institut Régional de Formation du Basket-Ball (IRFBB)

L'institut national INFBB gère toute la partie formation. Le projet de la FFBB est de le décliner ces organismes dans les régions, par une création d'un IRFBB dans chaque nouvelle grande Ligue.

L'INFBB n'ayant pas arrêté les modalités de mise en place de ces instituts régionaux, il faudra **attendre les informations nationales**.

b. Instance disciplinaire régionale

Pas de changement jusqu'à la fusion, la règle étant : gestion des championnats par les organisateurs.

Orientation à partir de septembre : les championnats inter-régionaux portés par la Bourgogne, si un licencié Franche-Comtois est sanctionné, le dossier sera géré par la FFBB.

Une instance disciplinaire régionale sera mise en place pas avant 2020 et n'existera plus dans les départements.

c. Gestion des officiels, équipe régionale des officiels

Au niveau de la CF des compétitions, la désignation des championnats de France N3 et jeunes, un répartiteur sera désigné dans les nouvelles grandes ligues à la place du répartiteur de zone en septembre. Cette décision a été validée au niveau fédéral.

Pour la partie CFO, observation, formation, orientation vers le même schéma que les ETR, nomination pour septembre des référents de chaque secteur et d'un responsable CTO qui siègera une fois par an à la CFO. La personne recherchée n'étant pas forcément un officiel.

Un salarié FFBB sera chargé de faire le point sur le travail réalisé, afin de conserver une certaine équité.

Demande à nos Présidents de CRO de mettre en place un groupe de travail sur le sujet et faire une proposition pour début avril.

d. Projet d'organisation des compétitions

Mettre un groupe de travail en route avec les Présidents de commissions sportives pour des propositions dans les semaines à venir. Les Présidents de comités seront associés aux réunions.

Les membres présents devront proposer par mail les noms des participants à ces groupes.

- **Questions diverses**

Ce compte rendu sera communiqué aux clubs des deux ligues afin d'informer de l'avancée des travaux de la future nouvelle région et conserver une meilleure transparence.

Prochaine réunion du CCR élargi **DIMANCHE 09 AVRIL à DIJON**

ANNEXE 2

Caravane du Basket 2017 :

Voici les lieux que je vous propose pour implanter la Caravane du basket cet été 2017 : 5 lieux par départements plus l'AG (20 + 1 dates au total), 2 choix de lieux par secteur Géographique.

Les lieux privilégiés ici sont les lieux les plus fréquentés lors de la période estivale sur notre région, les endroits clés se situent pour la plupart proche des points d'eau.

- Côte d'Or :

	Proposition 1 (privilégié)	Lieu/Ville	Proposition 2	Lieu/Ville
1	Dijon Plage	Lac Kir, Dijon	Parc de la Colombière	Dijon
2	Base de loisirs Plaines des Tilles	Lac, Arc-sur-Tille	Lac de la Tille	Magny-sur-Tille
3	Beaune Côté Plage	Lac, Montagny-lès-Beaune	Base nautique Seurre	Pouilly-sur-Saône
4	Lac de Panthier	Vandenesse-en-Auxois	Réservoir de Grosbois	Grosbois-en-Montagne
5	Parc de l'Auxois	Arnay-sous-Vitteaux	Lac de Pont	Pont-et-Massène
bi s	Centre Aquatique Amphitrite	Montbard		
ter	Base de loisirs Lac de Chour	Lac de Chour, Franxault		

- Nièvre :

	Proposition 1 (privilégié)	Lieu/Ville	Proposition 2	Lieu/Ville
1	Lac des Settons	Montsauche-les-Settons		
2	Nevers Plage	Nevers		
3	Stade Nautique	Decize	Etang Grénetier	La Machine
4	Plage G ^{al} De Gaulle / les Quais	La Charité-sur-Loire	Etang des Prés de la Ville	Prémery
5	Place des Marronniers	Cosne-Cours-sur-Loire		

- Saône-et-Loire :

	Proposition 1 (privilégié)	Lieu/Ville	Proposition 2	Lieu/Ville
1	Les Quais de Mâcon	Mâcon	Base de Loisirs du port d'Arciat	Crèches-sur-Saône
2	Plan d'eau du Breuil	Lac de Bourbon-lancy	Stade Nautique	Digoin
3	Plan d'eau du Vallon	Lac d'Autun		
4	L'été du lac (du Plessis)	Montceau-les-Mines	Parc des Combes	Le Creusot
5	Espace Nautique	Chalon-sur-Saône	Acro Givry	Givry
bi s	TouroParc Zoo	Romanèche-Thorins		

- Yonne :

	Proposition 1 (privilégié)	Lieu/Ville	Proposition 2	Lieu/Ville
1	Parc Roscoff	Auxerre	Zone Commercial des Clairions	Auxerre
2	Parc du Moulin à Tan	Sens	Centre du Nautique Municipal	Sens
3	Place Vauban	Avallon	Parking Auchan	Avallon
4	Parc du Chapeau	Joigny	Place du 1 ^{er} RVY	Joigny
5	Place de la Gare	Tonnerre	Lac de Marcenay	Marcenay (21)
*	AG LBBB (salle poly)	Héry		

Tous les lieux cités ici, possèdent un espace de stationnement à proximité, une superficie convenable pour accueillir la structure gonflable et concernant les lacs (zone de baignade), ils sont tous surveillés et encadrés par des MNS et on a à proximité un camping d'implanté.

Prise de contact avec les plus grosses municipalités (là ou nous sommes presque certain d'aller) afin d'obtenir les contacts direct du service ou de la personne compétente pour nous écouter et nous répondre.

Aujourd'hui :

- Décider et valider lieux, calendrier et parcours

A venir :

- Présentation du projet aux collectivités et aux organismes privés sollicités

- Demande d'autorisation d'utilisation de l'espace public
- Choix des clubs à associer à chaque ville de la caravane
- Organisation et planification de la journée type

ANNEXE 3

COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Lundi 27 février 2017 à 19H

Présents : D Moriaux, F Benucci, M Grégoire, J L Lamotte, C Larcher, N Gaudiot, J Cl Brière, C Cuenot, Th Bertheau, J Vernoud, A Theraroz, D Taffineau, S Valtat

Ouverture de la séance par Jean- Louis Lamotte, Président, qui constate le fonctionnement imparfait de la commission et rappelle les grandes lignes : il n'y a pas de sous-commission «jeunes» mais une responsable « jeunes » sous l'égide du président.

Le président ne peut pas être convoqué. Des réunions de travail peuvent se tenir mais le président en est informé en amont ou en est l'instigateur.

Les Présidents des CD 71, CD 21, CD 89 sont unanimes pour approuver cette hiérarchisation dans la commission.

Préparation de la présentation de la formule des championnats « jeunes » avant le CD du 9 mars.

Présentation par Fred et par Catherine à partir d'une fiche synthétique.

Des discussions s'engagent :

- Les représentants des CD posent des questions quant au calendrier pour une bonne cohésion avec les championnats départementaux.
- L' ETR propose les dossiers retenus mais c'est la commission sportive qui validera.
- La réunion de validation aura lieu le mercredi 5 juillet. L' ETR étudiera les dossiers et dans la foulée, a CS validera puis le CD sera consulté par mail pour entériner les choix .
- Pour le 1^{er} plateau, prévenir de la composition des poules constituées par une tête de série et 2 équipes tirées au sort.
- Proposition : pour les 1ers plateaux (16 septembre) organiser sur un même lieux 2 catégories (G et F). ou 2 poules sur un même lieu - 2 lieux et non 4-
- Proposition : Le 30 septembre (2^{ème} plateau) faire se rencontrer les 4 équipes déjà qualifiées après le 1^{er} plateau pour que ces équipes ne restent pas un mois sans jouer.
- Caution de 200 € : unanimité des membres pour approuver.

Coupes de BOURGOGNE .

Jeunes : peut-être à occulter pour cette année 2017/2018 en attendant de voir comment le championnat est perçu et en raison du manque évident de dates.

Seniors : mettre la E marque obligatoire.

Les clubs sont inscrits d'office mais peuvent se désengager dans une démarche volontaire.

Point sur les championnats :

S F AB CREUSOT forfait général. Le club veut demander à jouer hors classement.

Coupe de Bourgogne :

Pas de problème particulier.

Récompenses :

Prévoir à minima : remplacer les coupes par des « flammes » à suspendre dans les gymnases.

La réunion s'est terminée à 21 h 30.

CHAMPIONNAT JEUNES RÉGIONAUX LBBB MODALITÉS ET CALENDRIERS 2017-2018 ENGAGEMENTS AU 3 JUILLET 2017

Préambule : inscriptions, qualifications et formule des qualifications régionales

❶ Inscriptions :

Le club ou la CTC souhaitant participer aux qualifications régionales jeunes doit retourner à la LBBB une fiche ,par équipe engagée, au pour le 3 juillet 2017. L'engagement est ouvert, cette fiche vise à vérifier le bien-

fondé, la faisabilité et la pertinence du projet sportif du club. La LBBB, via l'ETR, pourra ne pas retenir un dossier ne présentant pas de garantie suffisante pour le niveau attendu. Le forfait général après engagement est soumis aux dispositions financières de la LBBB.

La LBBB sélectionnera au maximum 12 équipes sur dossier, avec caution financière, pour s'assurer de la participation des équipes à l'ensemble des matchs de qualifications régionales.

② Qualifications :

Afin de resserrer le niveau régional, des qualifications sont organisées. Les équipes non qualifiées à l'issue de la période de qualification seront reversées dans les championnats départementaux sous la responsabilité des comités concernés. Les qualifications sont régionalisées **sans quota départemental**. Les équipes seront qualifiées en fonction de leur classement FIBA à l'issue des qualifications.

Le nombre d'équipes qualifiées par catégories sera de 8 pour les U15 F et G, U17 F et G, U20 F et G et de 10 pour les U13 F et G.

③ Formule des qualifications régionales :

③.① Pour les championnats à 8 équipes :

La CS composera 4 poules de 3. (4 têtes de série + tirage au sort des 2 autres équipes)

☞ Plateaux WE 1 (16 septembre) et classement de 1 à 3. Le premier de chaque poule est qualifié directement pour la compétition régionale.

Déroulement : 2x12', 3 fautes, LF à la 5^{ième}, 1 temps mort de 1' par mi-temps, 5' de ½ temps, autant de prolongations de 3' que nécessaire, 10 joueurs au max sur la feuille de match. Pour tout le reste, le règlement régional de la catégorie s'applique.

☞ Plateaux WE2 (30 septembre) : 2 poules de 4 en plateaux (composées par 2 deuxièmes et 2 troisièmes du WE1) et classement de 1 à 4. Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés en région. Les 2 derniers de chaque poule sont reversés en championnat départemental.

Les équipes classées « première » dans chaque poule (déjà qualifiées dès le 1^{er} plateau) se rencontreront le 30 septembre afin de ne pas rester sans jouer. (sans classement)

Déroulement : 2x10', 3 fautes, LF à la 5^{ième}, 1 temps mort de 1' par mi-temps, 5' de ½ temps, autant de prolongations de 3' que nécessaire, 10 joueurs au max sur la feuille de match. Pour tout le reste, le règlement régional de la catégorie s'applique.

③.② Pour les championnats à 10 équipes :

La CS composera 4 poules de 3. (4 têtes de série + tirage au sort des 2 autres équipes)

☞ Plateaux WE 1 (16 septembre) et classement de 1 à 3. Le premier de chaque poule est qualifié directement pour la compétition régionale.

Déroulement : 2x12', 3 fautes, LF à la 5^{ième}, 1 temps mort de 1' par mi-temps, 5' de ½ temps, 10 joueurs au max sur la feuille de match. Pour tout le reste, le règlement régional de la catégorie s'applique.

☞ Plateaux WE2 (30 septembre) : 2 poules de 4 en plateaux (composées par 2 deuxièmes et 2 troisièmes du WE1) et classement de 1 à 4. Les 3 premiers de chaque poule sont qualifiés en région. Le dernier de chaque poule est reversé en championnat départemental.

Les équipes classées « première » dans chaque poule (déjà qualifiées dès le 1^{er} plateau) se rencontreront le 30 septembre afin de ne pas rester sans jouer. (sans classement)

Déroulement : 2x10', 3 fautes, LF à la 5^{ième}, 1 temps mort de 1' par mi-temps, 5' de ½ temps, autant de prolongations de 3' que nécessaire, 10 joueurs au max sur la feuille de match. Pour tout le reste, le règlement régional de la catégorie s'applique.

④ CHAMPIONNAT U13 F et G.

Qualifications : 2 journées, 16-sept-17, 30-sept-17

Équipes retenues : 10

Championnat aller-retour : 18 journées

14-oct-17, 21-oct-17*, 11-nov-17, 18-nov-17, 25-nov-17, 02-déc-17, 09-déc-17, 16-déc-17, 13-janv-18, rattrapage 20-janv-18, 27-janv-18, 03-févr-18, 10-févr-2018*, 03-mars-18, 10-mars-18, 17-mars-18, 24-mars-18, 28-avr-18, 26-mai-18, rattrapage 2-juin-18

L'équipe classée première à l'issue de la phase de championnat en mai sera déclarée championne.

⑤ CHAMPIONNATS U15-U17-U20.

Qualifications régionales : 2 journées, 16-sept-17, 30-sept-17

Équipes retenues : 8

Phase 1 : tout le monde se rencontre avant Noël (7 matchs)

PV 7 COMITE 09 03 17

14-oct-17, 21-oct-17*, 11-nov-17, 18-nov-17, 25-nov-17, 02-déc-17, 09-déc-17, rattrapage 16-déc-17

Phase 2 : A l'issue de la première phase, 2^{ième} phase avec constitution d'une poule haute et d'une poule basse (4 et 4), matchs en AR (6 dates)

13-janv-18, 20-janv-18, 27-janv-18, 03-févr-18, 10-févr-2018*, rattrapage 24-fev-18, 03-mars-18

Phase 3 : A l'issue de la 2^{ième} phase, 3^{ième} phase sous forme de play-offs.

PO « titre » qui déterminera le titre de champion de bourgogne regroupant l'équipe classée première de la poule basse à l'issue de la phase 2 et les 3 premières équipes de la poule haute.

PO « classement » pour le classement des places de 5 à 8 regroupant l'équipe classée dernière de la poule haute à l'issue de la phase 2 et les 3 dernières équipes de la poule basse.

☞ PO titre : 1^{er} de la poule haute - 1^{er} de la poule basse ; 2^{ième} de la poule haute - 3^{ième} de la poule haute en AR, retour chez le mieux classé après la phase 2

17-mars-18, 24-mars-18

☞ PO classement : 4^{ième} de la poule haute - 4^{ième} de la poule basse ; 2^{ième} de la poule basse - 3^{ième} de la poule basse en AR, retour chez le mieux classé après la phase 2

17-mars-18, 24-mars-18

☞ Finale chez le mieux classé à l'issue de la phase 1 - petite finale idem – 28-avril-2018

L'équipe qui remporte le match de la finale PO titre sera déclarée championne.

6 ARBITRAGE ET OTM.

Les arbitres seront désignés et répartis par la LBBB sur l'ensemble des journées de qualifications et de championnats dans la mesure des effectifs disponibles. Une collaboration entre le répartiteur régional et les répartiteurs départementaux est indispensable afin d'optimiser la couverture des matches.

Chaque club s'engage à fournir :

☞ Un arbitre de niveau départemental au minimum devant officier sur les 2 WE de qualifications régionales (un par club, quelque soit le nombre d'équipes engagées).

☞ Un OTM devant officier sur les 2 WE de qualifications régionales (un par club, quelque soit le nombre d'équipes engagées).

☞ E-marque obligatoire.

7 TITRE DE CHAMPION RÉGIONAL.

L'équipe classée première à l'issue de la phase de championnat en mai sera déclarée championne pour les U13 F et G.

L'équipe qui remporte le match de la finale PO titre sera déclarée championne pour les autres catégories.

***WE de vacances**

ANNEXE 5

CRO

COMPTE RENDU REUNION CRO DU 25 JANVIER 2017

Présents : Cynthia BA, Benjamin BUSTON, Gwennaëlle HENRIOT, Jean-Marie JACOTOT, Rony LEFFET, Cédric MALIBANGAR, Fernand POUPENEY, Pierre-Anthony QUINCY

Excusés : Chloé DERAÏN, Cédric DESBOIS, Jérôme FLEURY, Marie-Aude LOTH, Ludovic LOTH, Sarah BELLO

Bilan Mi-saison CF

Annnonce par Johann JEANNEAU des nouveautés pour la saison prochaine.

La NM3 et les Championnats de France jeunes seront soumis à désignations régionales dès la saison 2017/2018. Les arbitres actuellement en CF2 seront considérés comme arbitres régions.

Il faudra anticiper le stage région de début de saison car il n'y aura plus de stagiaires (un seul stage commun avec la Franche Comté ou deux stages)

Il faudra aussi se rapprocher de la Franche Comté pour un fonctionnement optimal.

Les groupes seront mis à jour rapidement.

Le concours CF est maintenu cette année ; les lauréats feront partie de la liste des arbitres pouvant officier en NM3/NF3/CF jeunes.

Pas d'information concernant le fonctionnement des montées en CF1 (NM2, NF2, NF1, Espoirs, Ligue 2 féminine), qui seront renommés « Arbitres Nationaux ».

Il faut attendre la fin de saison pour que tout soit plus clair.

Deux postes spécifiques seront créés pour la saison prochaine pour la grande région Bourgogne Franche-Comté.

Bilan réunion Mi-saison RM1

Réunion 18 décembre à Autun.

Pour encadrer il y avait Rony LEFFET, Jérôme FLEURY, Ludovic LOTH, Sarah BELLO et Fernand POUPENEY.

La journée a été studieuse, avec des arbitres sérieux.

Travail mécanique sur terrain, vidéos techniques.

Deux arbitres du groupe R2 seront essayés en RM1 jusqu'à la fin de la saison. Ils seront accompagnés par des arbitres RM1 expérimentés, ou des arbitres CF. La décision de leur maintien à ce niveau interviendra en fin de saison après différentes observations et accompagnements.

OTM

Actuellement, 27 OTM CF. Sur les 27, 19 sont potentiellement désignables chaque weekend. Problème pour désigner tous les OTM, du fait que sur certains weekends, tous les matchs CF tombent en même temps. Donc des week-ends très chargés, et des week-ends pauvres.

Difficultés à couvrir en Côte d'Or ; trois matchs CF n'auront pas de Chronométrateur le week-end du 11/12 Février.

On a donc un manque important d'OTM, et nous n'avons aucune demande de validation e-learning depuis le TIC de Novembre. Nous attirons donc l'attention des clubs.

Les polos OTM ont quasiment tous été distribués.

Remboursement du TIC sur le budget de la CRO : la CRO reste sur la note de frais donnée au départ.

Point Observations et Problématiques remboursement en NF3

Peu d'observations effectuées sur le mois de janvier.

Problème de remboursement des observations effectuées en NF3.

Envoi d'une fiche de suivi mensuel de désignation par le responsable Fernand POUPENAY à la ligue pour le remboursement des observateurs.

Intempéries

Certaines rencontres n'ont pas eu lieu à cause des intempéries. Certains arbitres se sont déplacés car ils n'ont pas été prévenus par les clubs, ils seront donc défrayés de leur déplacement. Les dérogations de ses rencontres sont à surveiller pour les désignations.

Préparation stage février futurs arbitres régions

Stage organisé les 18 et 19 Février à Dijon, au CRI.

Encadrement : Sarah BELLO, Joffrey DUTHU, Jérôme FLEURY, Ludovic LOTH, Cédric MALIBANGAR, Benjamin BUSTON (responsable du stage).

Présence d'arbitres de trois départements, le 58 n'ayant pas donné de nouvelles après plusieurs relances. Les stagiaires des départements seront 9 (trois de chaque département).

On profitera également de ce stage pour accueillir les arbitres du groupe R3 qui se perfectionneront et feront un bilan de mi-saison. Ils seront présents tout au long du stage. Certains, à l'issue du stage, pourront être essayés sur le groupe R2 si leur niveau le permet.

Le samedi, les arbitres passant le concours Championnat de France seront aussi présents pour se perfectionner et passer une épreuve technique du concours, encadré par Sarah BELLO (responsable du concours CF).

Le planning du stage est en cours de finalisation.

La partie intendance est également en cours de finalisation, nous avons déjà un devis. Réservation du gymnase Masingue pour travailler sur le terrain.

Nous profiterons du plateau coupe de France organisé par le CSLD à Epirey pour assister à la rencontre de 20H opposant le CSLD (NF2) à Charnay (NF1). Cela permettra aux arbitres en formation de travailler.

Point concours CF

Une formation est prévue pour les aspirants CF le samedi 18 février en même temps que le stage région. Le planning est en cours de finalisation avec Benjamin BUSTON.

Au programme : quizz technique, séance de travail sur la gestion, oral et QCM blancs

Les épreuves finales auront le lieu le 14 mai à Vichy

3 personnes se sont inscrites au concours :

- * Deborah DOUILLET
- * Bel Hassan KHARRAT
- * Cyril ROUALET

Deborah et Bel Hassan ont eu une observation pour le concours et Cyril a eu ses 2 observations.

Deborah et Cyril font preuve de motivation et ont tous les deux commencés à travailler en vue du concours. Bel Hassan ne montre aucune motivation pour ce concours : il n'a pas confirmé sa présence à la formation du 18 février, n'a pas téléchargé le travail vidéo qui lui a été envoyé pour préparer cette formation (quizz technique). Suite à cela, nous avons décidé de ne pas l'observer et la CRO ne donne pas suite à sa candidature.

Il est prévu que Sarah officie avec Déborah et Cyril sur la RM1.

Cédric MALIBANGAR
Président de CRO

COMPTE RENDU STAGE FUTURS ARBITRES LIGUE ET CONCOURS CF

DU 18 & 19 février 2017

1) Compte rendu stage futurs arbitres ligue

Premièrement, les décisions concernant les stagiaires :

- † Delphine FALCON (71) : Jeunes + RF2
- † Thomas VANNIER (71) : Jeunes + RF2
- † Sabrina BENIGHIL (89) : Jeunes jusqu'en U17M
- † Jeanne ESQUERRE (71) : Jeunes jusqu'en U17M
- † Stéphane MONTAGNE (89) : Jeunes jusqu'en U17F
- † Anthony LEGER (21) : Jeunes jusqu'en U17
- † Lucas MARCHAND (21) : Jeunes jusqu'en U17F
- † Matthieu REGNAULT (21) : Jeunes jusqu'en U17F

Avec accord de Rony LEFFET, ils pourront être désignés à partir du weekend du 17/18 Mars (Chloé DERAÏN a été informée hier).

Le stage s'est plutôt bien déroulé dans l'ensemble, avec un groupe très jeune d'arbitres provenant des départements.

Le groupe R3 était aussi présent.

A l'unanimité, nous avons trouvé que le niveau était faible, que ce soit au niveau du règlement, de la mécanique et de l'application des consignes.

C'est pourquoi nous avons limité les arbitres quant aux niveaux de désignations.

De plus, ils ont un travail code de jeu à rendre en respectant un délai de 10 jours à compter de la fin de ce stage (correction détaillée du QCM du stage).

Les séances théoriques et pratiques de mécanique se sont bien déroulées, les stagiaires ont travaillé et ont vu le chemin qu'il leur reste à parcourir dans ce domaine.

La séance Gestion des conflits animée par Sarah fut intéressante. Les situations vidéos analysées à la fin ont été appréciées.

La séance gestion des conflits fut intéressante et a permis aux jeunes arbitres d'avoir des images et des situations de gestion afin de ne pas perdre le contrôle d'une rencontre.

Le samedi soir, après le jeu et arbitrage, les stagiaires ont pu travailler sur la vidéo de leur arbitrage. Nous avons dans la journée trouvé des moments pour leur montrer comment cliper. Ce travail fut apprécié à la lecture des retours des stagiaires.

Les points négatifs, ou à améliorer, remontés par les stagiaires :

Arbitrer sur une vraie rencontre ou un match improvisé mais que eux ne soient pas les joueurs.

L'année prochaine, il faudra trouver un accord avec la CRJT ou la sportive pour avoir un support, des matchs à arbitrer.

Je tiens à remercier Ludovic LOTH, Jérôme FLEURY, Joffrey DUTHU et Sarah BELLO qui ont été très bon dans leur séance et qui m'ont bien accompagné. Si je devais refaire un stage, je reconduirais le même encadrement.

2) Stage arbitres concours CF

Sous la direction de la nouvelle responsable de formation, Sarah BELLO, une formation pour les arbitres désirant passer le concours CF a eu lieu samedi 18 février au CRI à Dijon.

Deborah DOUILLET et Cyril ROUALET étaient présents. Ils ont alterné des séances vidéos (gestion, quizz technique et mécanique) et des épreuves "blanches" pour préparer le concours (Luc Léger, QCM et oral). Les deux stagiaires ont été sérieux et attentifs.

Pour mémoire, le concours permettait jusque-là d'accéder au niveau CF2 (NM3, NF1 et CFJ).

La saison prochaine, ces niveaux seront à désignation des ligues. S'ils réussissent le concours, ils pourront arbitrer de la NM3 et du CFJ mais en étant rattachés à la Ligue de Bourgogne.

A G E N D A

M A R S

Dates	Manifestations	Lieux	Horaires
SAMEDI 11 MARS	COMITE COORDINATION ZONE	VOIRON	9H / 16H30
JEUDI 16 MARS	DISCIPLINE	AUTUN	19H

DIMANCHE 19 MARS	¼ COUPES DE BOURGOGNE SM		
24 AU 26 MARS	TIL U13 U14	VICHY	
DIMANCHE 02 AVRIL	CHALLENGE BENJAMINS(NES)	DA DIJON	
MERCREDI 05 AVRIL	REUNION RENTRE POLE	CREPS DIJON	
15 AU 17 AVRIL	TIL U15	CREPS DIJON	
22 et 23 AVRIL	MODULE 3 CQP P1/P2	BESANCON	